

## La Tille - 4R

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins



Ville de Salins-les-Bains (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



**Ce long parcours égrène les curiosités, depuis le fort Saint-André construit par Vauban à Pretin, célèbre pour son académie des Ânes, en passant par les villages d'Ivory et de Chilly-sur-Salins, constitués d'imposantes fermes comtoises. À La Grange-Sauvaget, un tilleul de plus de 500 ans dispense une ombre généreuse, tandis que la fin du circuit réserve une superbe vue sur la vallée de la cité thermale de Salins-les-Bains.**

**Suivre le balisage n°4 rouge**

### Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 4 h

Longueur : 33.9 km

Dénivelé positif : 927 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Histoire et patrimoine

# Itinéraire

**Départ** : Salins-les-Bains

**Arrivée** : Salins-les-Bains

**Balisage** : ➡ Boucle VTT

**Communes** : 1. Bracon

2. Salins-les-Bains

3. Pretin

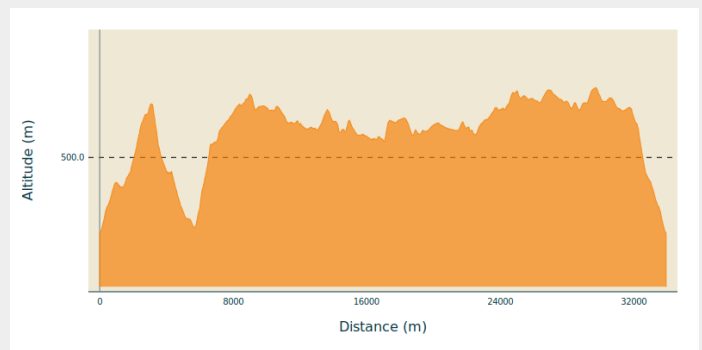
4. Mesnay

5. Ivory

6. La Châtelaine

7. Chilly-sur-Salins

## Profil altimétrique



Altitude min 357 m Altitude max 631 m

Depuis la place Aubarède à Salins-les-Bains, traverser le pont sur la rivière « la Furieuse » et rouler 100 m avant de monter à droite la rue du Dieu-de-pitié.

Au croisement, prendre à droite la D271 et poursuivre en face pour arriver au fort Saint-André. Suivre sur la gauche le GR 59 puis continuer sur la route à gauche jusqu'à Pretin. A la mairie, monter à gauche le chemin du Versou. En haut, prendre à droite.

A l'intersection, tourner à gauche puis prendre un chemin (une sommière : ancien chemin emprunté par les chevaux et bêtes de somme pour sortir le bois, les bêtes tuées...) à droite jusqu'à la D94. Prendre cette route à gauche puis tourner tout de suite à droite. Au Château Farlatin, tourner à droite. A la route, prendre face à soi puis entrer dans le bois à droite. A la petite route, tourner à droite puis à gauche pour arriver sur le GR59 qui longe la roche du Feu.

Quitter le GR59 et continuer tout droit. Traverser La Châtelaine et tourner à droite vers le belvédère du Fer à Cheval. A la route, tourner à gauche sur 100 m et encore à gauche sur la D248 pour revenir à La Châtelaine. Dans la rue principale, tourner à droite puis à gauche.

Continuer sur le chemin (ancienne sommière) de Maison-Clos. A la sortie du bois, prendre à gauche jusqu'à Chilly-sur-Salins. Devant l'église, tourner à gauche, traverser la D107 et tourner encore à gauche pour rejoindre la route. Tourner 2 fois à droite et traverser Ivory. Passer l'église et prendre à gauche en direction du tilleul de La Grange-Sauvaget. Continuer tout droit jusqu'à la Vierge (hors circuit) puis descendre en face jusqu'à Cavaroz. Prendre la route à droite jusqu'au croisement. Continuer à droite vers Salins-les-Bains.

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

## **Recommandations**

Accessible au VTAE

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaillon, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

## **Comment venir ?**

## Accès routier

Dans Salins-les-Bains, suivre la D472 sur la Rue Préval en direction de la place Aubarède

## Parking conseillé

Parking place Aubarède à Salins-les-Bains

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU FEU**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Feu sur la commune de Mesnay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité )
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - CLUSE DE PRETIN A MARNOZ**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Cluse de Pretin à Marnoz sur les communes éponymes.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPHN Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr)

FR4300004 - Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois

Espèces concernées :

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation de l'habitat naturel des communautés des sources et suintements carbonatés, habitat européen Natura 2000 d'intérêt prioritaire 7220-1, il est instauré une zone de protection d'habitat naturel.

Le périmètre de la zone de protection, comprenant la cascade elle-même et les milieux aquatiques et terrestres associés proches, représente 5 hectares sur la commune des Planches-près-Arbois.

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pénétration des personnes et animaux domestiques dans le cours d'eau, y compris dans le bassin devant la Cascade des Tufs et dans les bassins tufeux présents en amont et à l'aval de la Cascade. Cette interdiction vaut pour toutes les prises de vues et de photographies
- Le prélèvement et la dégradation de tout élément tufeux
- Les chiens non tenus en laisse
- L'utilisation du feu
- La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur
- Les activités de bivouac et camping
- L'installation de tout équipement et les activités favorisant la fixation du public : buvette, restauration légère...
- Les manifestations publiques (rassemblement ou évènement ponctuel, de nature sportive, culturelle ou festive, à but lucratif ou non), quelles qu'elles soient et quelle que soit leur organisation.

Merci de respecter cet habitat sensible.

**i Lieux de renseignement**

**Cœur du Jura Tourisme - Arbois -  
Poligny - Salins**

Place des Salines, 39110 SALINS-LES-  
BAINS

Tel : 03 84 73 01 34

<https://www.coeurdujura-tourisme.com/>

